Autorisation d'urbanisme et cadastre

Vous avez un projet : que faire ?

En application du code de l'urbanisme, pour protéger votre cadre de vie et la qualité de l'environnement, la plupart des travaux doivent respecter le règlement du PLU , et sont soumis à autorisation d'urbanisme : construction, extension, ravalement, clôture, artificialisation des sols ... etc ...

Renseignez-vous avant de vous lancer dans votre projet, et tenez compte des délais d'instruction préalables à la délivrance des autorisations.

Pour vous aider dans vos démarches, consultez ci-dessous les liens vous permettant d'accéder aux formulaires et informations en ligne sur le site de l'administration française, service-public.fr



- Cadastre en ligne
- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis modificatif
- Permis de démolir
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme
- Taxe d'aménagement

Infos pratiques

Pour toute question ou renseignement complémentaire, le Service Urbanisme de la mairie se tient également à votre disposition.

Contact

Service Urbanisme
pole.amenagement@ville-bessancourt.fr
Tél. 01 30 40 44 44
Tél. 01 30 40 44 47

Service Environnement/Agenda21
agenda21.environnement@ville-bessancourt.fr

Service Espaces Publics
espaces.publics@ville-bessancourt.fr

Service Projets de Ville
projetsdeville@ville-bessancourt.fr